

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5719**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de l'avenue Georges Dimitrov, quartier de la Thibaude

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Pillonel

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5719**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de l'avenue Georges Dimitrov, quartier de la Thibaude**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le Grand projet de la ville (GPV) portant sur le quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin a prévu un remodelage des fonciers afin de clarifier les différents usages.

Dans le cadre de ce projet, l'Opac de Villeurbanne sollicite le déclassement de la parcelle de 227 mètres carrés, identifiée BE 397, située avenue Georges Dimitrov et appartenant au domaine public de voirie communautaire, afin d'en acquérir la propriété foncière.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement, préalablement à la cession.

La Communauté urbaine est disposée à céder gratuitement cette parcelle après déclassement, représentant une superficie de 227 mètres carrés.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire pour 227 mètres carrés, située avenue Georges Dimitrov à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de l'Opac de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,